

**Commission des travaux**  
Secrétariat général du Grand Conseil  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

**A l'attention de**  
**Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO**  
Présidente

Genève, le 27 janvier 2023  
P/3.3.6/VO006-23

**Prise de position de l'APCG relatif au PL 13169 ouvrant un crédit d'investissement de 11 980 000 francs pour la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

Faisant suite à l'audition de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) par votre commission, le mardi 17 janvier 2023, vous trouverez ci-dessous la synthèse de notre prise de position sur le projet de loi 13169 ouvrant un crédit d'investissement de 11 980 000 francs pour la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions.

L'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) est une association professionnelle constituée d'une quarantaine de membres exerçant en tant que promoteurs, développeurs et/ou constructeurs immobiliers. L'association représente une part prépondérante des projets de construction menés par le secteur privé dans le canton de Genève.

Ce nouveau crédit d'investissement s'inscrit dans la prolongation du crédit octroyé il y a quelques années de 7 800 000 francs pour l'initiation du processus de numérisation des APA et des DD.

Le projet a été initié par la numérisation des autorisations de construire en procédures accélérées (APA), processus aujourd'hui achevé avec satisfaction. La plateforme digitale est fonctionnelle et permet un meilleur respect des délais de la part des autorités et des différents services pré-aviseurs.

Le processus de digitalisation a continué avec la numérisation des autorisations de construire en procédure ordinaire (DD), achevé il y a 18 mois environ.

Nous n'avons à ce jour pas encore suffisamment de recul pour pouvoir en tirer un bilan, mais les premiers échos semblent positifs.

Le projet de loi ouvrant le présent crédit d'investissement vise à achever le processus de numérisation post-délivrance autorisations de construire, notamment pour les phases commençant à l'ouverture de chantier, les contrôles de conformité et les infractions.

Si nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant du crédit, qui nous paraît néanmoins très conséquent, il nous semble logique, sur le principe, qu'un processus de dématérialisation déjà initié soit finalisé. Les bénéfices en termes environnementaux sont importants puisque les requérants n'ont plus à déposer des dossier papiers pouvant comprendre parfois plusieurs milliers de pages. Une plateforme de ce type permet de suivre les dossiers de manière transparente, évitant ainsi que certains documents se perdent dans les différents services pré-aviseurs.

Il est toutefois important que le département maintienne une philosophie de facilitation et donc d'accélération du processus d'octroi des autorisations de construire grâce à la dématérialisation et que cet instrument ne devienne pas au contraire un moyen de chicaner les mandataires et de les décourager, dans un canton où la surréglementation et le temps de traitement des procédures sont notoirement complexes et longs.

De même, cette plateforme de numérisation ne doit pas intégrer des contraintes nouvelles qui ne seraient pas prévues dans la loi, notamment, pour ne donner qu'un exemple, en rendant obligatoire l'utilisation du BIM, avec les conséquences économiques que cela représenterait.

Si la finalité du processus de dématérialisation maintient l'objectif et la logique de pouvoir faciliter et alléger les ressources nécessaires pour le dépôt et le traitement des autorisations de construire, nous ne pouvons que soutenir ce projet de loi.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires, à nos sentiments distingués.



Romain LAVIZZARI  
Président



Philippe ANGELOZZI  
Secrétaire général